

LETTER NUMBER 319

1 1844-05-28
2 Monsieur le Supérieur du Pensionnat des Joséphites, rue du Canal a Bruxelles

L. st. J. M. J.

Mon cher Supérieur

En réponse à la demande relative au jeune homme dont on vous a parlé, vous direz qu'on ne paye point de dot, mais une somme à stipuler pour les frais de noviciat, de vêtue, etc. Cette somme va ordinairement à 1000 frs. Le rév. Père Supérieur est autorisé à mettre en ligne de compte l'aptitude du postulant, les services qu'il pourra rendre immédiatement etc. Quant à la milice, l'Institut ne se charge de rien, à moins que le postulant ne présente des garanties de succès tout à fait extraordinaires. Vous sentez que ce cas se présente très-rarement; il n'arrive donc presque jamais qu'on admette de postulant qui ne soit en état de se faire remplacer, au service militaire, le cas échéant. Il me paraît qu'il y a plus de chances de succès pour votre candidat de Leuze.

J'espère que le mois de Marie laissera dans tout l'Institut des souvenirs bien doux et des preuves que l'auguste Mère de Dieu a daigné agréer nos témoignages de zèle pour son service.

Recevez, mon cher Supérieur, l'assurance de mon sincère dévouement

Votre Père en J. C.

C. G. Van Crombrughe

Gand 28 du mois de Marie 1844.

Ne pouvant fixer encore l'époque de mon voyage à Bruxelles, il sera peut-être prudent de faire examiner par un architecte (???) et consciencieux, le mur où l'on a pratiqué une porte. Le poids et la force ôtés d'un côté ont pu détruire l'équilibre, et dès lors, il y aurait danger à remettre le remède.

28 May 1844

To The Superior of the Josephite Boarding School, Rue du Canal, Brussels

Praised be Jesus, Mary and Joseph

My dear Superior

In reply to the request concerning the young man you have spoken about, you say that no dowry at all will be paid, but a sum to be decided upon for the cost of the noviciate, clothes etc. Normally this sum is about 1000 francs. The Reverend Father Superior is authorised to take into account the aptitude of the postulant, the services he could offer immediately etc. As for military service, the Institute takes no responsibility for anything unless the postulant were to offer a guarantee of extraordinary success. You will realise that such a case rarely appears; it almost never happens that a postulant is admitted who is not in a position, if need be, to provide a replacement for military service. It seems to me there is more of a chance of success for your candidate from Leuze.

I hope that the month of Mary will leave in the whole Institute sweet memories and proof that the august Mother of God has deigned to accept our zealous witness for her service.

Your father in Jesus Christ,

C. G. Van Crombrughe

Ghent 28th of the month of Mary 1844

Still being unable to fix a date for my journey to Brussels, it would, perhaps, be prudent to get an architect to examine carefully the wall in which we have made a door. The weight and the strength which have been removed on one side must have destroyed the balance of weight and thus there might be a danger in repairing it.